

# Vigilance orange sur les départements pyrénéens.

Bulletin de vigilance d'Avalanche.

Type de phénomène

## **Avalanches.**

**Début d'évènement prévu le mardi 24 février 2015 à 18h00**

Fin de phénomène prévue au plus tôt le jeudi 26 février 2015 à 07h00

Localisation

### **Début de suivi pour :**

Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65), Haute-Garonne (31) et Ariège (09).

Description

### **Qualification du phénomène :**

La séquence avalancheuse à venir se produit en moyenne une à deux fois par hiver,

### **Situation actuelle :**

Les chutes de neige ont repris sur les Pyrénées ce samedi 21 et une séquence de fortes chutes de neige a débuté ce mardi 24. En ce milieu de journée de mardi, les cumuls atteignent 40 à 50 cm.

### **Evolution prévue :**

Pyrénées-Atlantiques : risque d'avalanches fort de niveau 4 évoluant en risque très fort, niveau 5, mercredi après-midi, Sur les 3 autres départements, risque d'avalanches fort, niveau 4, évoluant en risque très fort mercredi en fin de journée.

Les chutes de neige les plus intenses vont dans un premier temps se poursuivre jusqu'en milieu de nuit de mardi à mercredi ; les cumuls atteindront alors 50 à 70 cm voire jusque 80 cm. Des avalanches de poudreuse vont donc pouvoir commencer à se déclencher sur le département des Pyrénées-Atlantiques au cours de la nuit à venir et atteindre certaines routes de montagne.

Sur l'ensemble de ces 4 départements, à partir de mercredi matin, les chutes de neige vont progressivement reprendre en même temps que les températures vont se radoucir. Ainsi des avalanches de poudreuse ou de neige humidifiée par la pluie risquent de se produire sur les 4 départements au cours de l'après-midi puis la nuit de mercredi à jeudi et atteindre de nombreuses routes de montagne.

Conséquences possibles

### **Avalanches/Orange**

\* Très fort risque d'avalanche.

\* Nombreux départs spontanés d'avalanche.

Conseils de comportement

### **Avalanches/Orange**

\* Informez vous sur l'ouverture et l'état des secteurs routiers d'altitude.

\* Conformez vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne.

\* Renseignez vous en consultant les bulletins spécialisés de Météo France, les informations locales et les professionnels de la montagne.